



Procédure indemnisation accident de travail

Par **zoheyr69**, le **19/07/2013** à **15:28**

Bonjour,

J'ai été victime d'un accident de travail le 15/05/2013, c'était ma première journée pour une mission d'intérim en tant que préparateur de commandes, quelques heures après avoir pris mon poste, un cariste faisant marche arrière n'a pas regardé derrière lui et m'a renversé il m'a éjecté à environ 6 mètres, je suis tombé sur le dos. l'employeur a alerté les pompiers qui m'ont transporté à l'hôpital durant mes soins les gendarmes m'ont rendu visite pour avoir ma version des faits. Et ils m'ont appelé 2 fois pour avoir de mes nouvelles quelques jours suivants l'accident.

Je voulais savoir comment faire pour avoir une indemnisation pour faute inexcusable.

Merci

Bonne journée

Par **pat76**, le **19/07/2013** à **17:56**

Bonjour

C'est auprès du Tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale (TASS) que vous devrez établir pour faute inexcusable non pas de l'employeur puisque vous étiez salarié d'une agence intérim mais de l'entreprise utilisatrice.

L'inspection du Travail a été prévenu de cet accident?

Vous êtes toujours en contact avec l'agence temporaire qui vous a embauché? Elle vous

verse un complément de salaire?

Par **zoheyr69**, le **19/07/2013** à **18:09**

Bonjour,

Merci pour votre réponse rapide. Non je n'ai pas prévenu l'inspection du travail, dois-je les prévenir par courrier??

Oui je suis en contact avec l'agence d'intérim, ils ont une prévoyance "REUNICA" qui doit me verser un complément. J'attends...

Dois-je écrire au TASS, quelles pièces fournir?

Merci

Par **pat76**, le **25/07/2013** à **17:09**

Bonjour

L'employeur aurait dû informer l'inspection du travail de votre accident.

Faites le au plus vite.

Pour le TASS vous pouvez prendre contact si vous désirez engager une procédure pour faute inexcusable de l'entreprise utilisatrice.

Vous devrez expliquer la raison de cette procédure et joindre une copie du rapport de la gendarmerie sur les circonstances de l'accident et un rapport médical indiquant vos blessures et les séquelles que vous en garderez.

Vous avez vu un médecin conseil de la CPAM?

Par **zoheyr69**, le **26/07/2013** à **16:17**

Bonjour,

Merci pour ces informations. Non je n'ai pas vu de médecin conseil de la CPAM. Je ne sais pas si mon employeur a prévenu l'inspection du travail alors je vais le faire.

En ce qui concerne le rapport médical j'ai la feuille de l'accident de travail (je la présente à chaque consultation) et le compte rendu du scanner.

Je n'ai pas le rapport de la gendarmerie, il faut que je prenne contact avec eux pour qu'ils me

l'envoient.

Dois-je prendre contact avec le médecin conseil?

Merci pour tout,

Bonne journée!

Par **pat76**, le **26/07/2013** à **17:33**

Bonjour

Prenez contact avec le médecin conseil de la CPAM et expliquez-lui pourquoi vous désirez engager une procédure devant le TASS pour faute inexcusable de l'entreprise utilisatrice.

La CPAM pourra également réclamer à l'employeur utilisateur le remboursement de tous les frais engagés pour vous soigner et les indemnités journalières qui vous ont été versées.

Par **zoheyr69**, le **27/07/2013** à **11:26**

Bonjour,

Très bien je vous remercie pour tout.

Une dernière question dois-je prévenir l'inspection du travail et le TASS par courrier?

Merci,

Bonne journée

Par **pat76**, le **01/08/2013** à **20:33**

Bonjour zoheyr

Vous envoyez un courrier recommandé avec avis de réception à l'Inspection du travail et au TASS en expliquant dans le détail votre situation.

Par **zoheyr69**, le **15/08/2013** à **21:28**

Bonsoir,

Très bien je vous remercie.

bonne soirée